



# Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

## ▶ ANNEMASSE AGGLO

Annemasse Les Voirons Agglomération dit Annemasse Agglo, est une communauté d'agglomération située dans le département de la Haute-Savoie (74).

Le territoire Annemasse Les Voirons Agglomération s'étend sur 12 communes : Annemasse, Ambilly, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand ;  
soit 90 000 habitants, 1300 commerces et 3900 entreprises.

Elle représente le 2ème pôle urbain du Grand Genève\*.  
Elle agit quotidiennement au service de ses habitants, des communes qui la composent et des entreprises de son territoire. Véritable acteur du service public, ses champs d'intervention sont variés.

\* Le Grand Genève est une agglomération transfrontalière regroupant les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain, et les cantons suisses de Genève et de Vaud.

Il représente un territoire de 2 000 km<sup>2</sup>, 212 communes et plus d'un million d'habitants.



### Annemasse - les Voirons Agglomération

11 avenue Emile Zola - BP 225 - 74 105 Annemasse Cedex

Tél. +33 (0)4 50 87 83 00 / Fax. +33 (0)4 50 87 83 22

Accueil public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Retrouvez Annemasse Agglo sur Instagram, Facebook, Twitter, LinkedIn

<https://www.annemasse-agglo.fr>

## ➡ L'EAU ET ASSAINISSEMENT - Le Portail de l'eau

Annemasse Agglo garantit l'accès à une eau potable de qualité et assure le traitement et la gestion des eaux usées via son réseau d'assainissement.

Vous pouvez effectuer toutes vos démarches en vous connectant sur le portail de l'eau d'Annemasse Agglo :

- **Ouvrir un contrat d'eau** : vous venez d'arriver sur le territoire et vous souhaitez raccorder votre logement à l'eau potable ? Créez votre compte puis remplissez le formulaire en cliquant sur le menu «Je m'abonne».

- **Clôturer un contrat d'eau** : vous quittez votre logement et souhaitez résilier votre contrat d'eau potable ? 10 jours avant votre départ, connectez-vous puis cliquez sur le bouton «Résilier» de votre abonnement.

- **Consulter, télécharger et payer vos factures** en 1 clic, depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette.

### ➡ + D'INFOS

Rendez-vous sur le site internet :

<https://www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/eau-et-assainissement/payer-facture-eau>  
ou <https://eau.annemasse-agglo.fr/Portail/fr-FR/Connexion/Login>

## ➡ COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Annemasse Agglo assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets de ses habitants.

### 4 déchetteries à votre disposition

Les 4 déchetteries sont mises à disposition des habitants de l'agglomération afin de pouvoir trier les encombrants, déchets verts, gravats, ...

Elles sont accessibles sur présentation de la vignette d'accès (*demande de vignette* ci-dessous). Seule la déchetterie située sur Vétraz-Monthoux est accessible aux professionnels du territoire. L'accès n'est plus possible 10 minutes avant la fermeture. Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

### Faire une demande de vignette d'accès en déchetteries

Pour accéder aux déchetteries, vous devrez posséder une vignette, à coller sur votre véhicule. Pour l'obtenir, remplissez le formulaire de demande directement sur le site internet d'Annemasse Agglo.

Joignez vos justificatifs (justificatif de domicile et carte grise) et recevez votre vignette par courrier !

Celle-ci pour permet d'accéder aux 4 déchetteries de l'agglomération.



### Jours de collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes de tri

- Jours de collecte des poubelles (ordures ménagères) : le lundi si vous habitez en maison / le lundi et le jeudi si vous habitez en immeuble.

- Jours de collecte des bacs jaunes (déchets recyclables) :  
Quartier Livron : le vendredi. Le reste de la commune : le mardi

Vous pouvez vous procurer un bac jaune sur le site d'Annemasse Agglo.

### Composter ses déchets en maison ou en appartement

Après une petite formation, Annemasse Agglo propose gratuitement et au choix, des composteurs de jardin de 300 litres, en bois ou en plastique, ou des lombricomposteurs.

### ➡ + D'INFOS

Rendez-vous sur le site internet :

<https://www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/dechets>





## MODALITÉS D'ACCÈS

Les 4 déchetteries sont **réservées aux habitants** d'Annemasse Agglo.

Elles sont accessibles **sur présentation de la vignette d'accès** pouvant être demandée sur [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr).  
**Seule la déchetterie de Vétraz-Monthoux est accessible aux professionnels du territoire.**

Pour des questions de sécurité, **il est strictement interdit de récupérer** des objets dans les bennes

Le règlement intérieur est disponible sur [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr) ou dans les déchetteries du territoire. En entrant sur l'un des sites, l'usager s'engage à le respecter.



## HORAIRES

<b>BONNE</b> Route de la Ripaille	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, <b>fermée le jeudi</b>
<b>GAILLARD</b> Rue du Transval	Du lundi au samedi de 8h à 18h
<b>SAINT-CERGUES</b> Route de la Vy de l'eau	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h <b>fermée le mardi</b>
<b>VÉTRAZ-MONTHOUX</b> « Les Grands Bois » rue Germain Sommeiller	Du lundi au samedi de 8h à 18h30 <b>Pour les professionnels :</b> du lundi au vendredi de 8h à 18h30

L'accès n'est plus possible à compter de 10 minutes avant la fermeture.

Les déchetteries sont **fermées les dimanches et jours fériés**

En cas d'**apport conséquent avant la fermeture du site**, le gardien **pourra refuser l'accès** à tout usager, afin d'effectuer la fermeture à l'horaire indiqué.

## DÉCHETS ACCEPTÉS

- Dépôt autorisé pour les particuliers et les pros
- Dépôt autorisé seulement pour les particuliers

	Bonne	Gaillard	Saint-Cergues	Vétraz-Monthoux
Déchets verts (coupe de haies, tonte de pelouse, etc.)	●	●	●	●
Cartons (pliés)	●	●	●	●
Vélos, meubles (chaise, meuble de cuisine, etc.)	●	●	●	●
Ferraille (tuyauterie, objet en fonte, etc.)	●	●	●	●
Gravats (briques, vaisselle, céramique...)	●	●	●	●
Déchets industriels banals (DIB) (laine de Roche, Siporex, etc.)				
Laine de verre		●		●
Placoplâtre, bois	●	●	●	●
Terre, verre plat				
Fenêtres		●		●
Pneumatiques (sans jantes) (4 pneus maximum par dépôt)	●	●	●	●
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) (four, téléviseur, réfrigérateur, etc.)	●	●	●	●*
Huiles (de moteur ou végétale) (3 litres maximum par dépôt)	●	●	●	●
Déchets dangereux (détergents, peintures, etc.) (100 litres max)	●	●	●	●
Capsules Nespresso en aluminium, cartouches d'imprimante vides, piles, lunettes, tubes et lampes néon	●	●	●	●
Emballages recyclables (bouteilles et bocaux en verre, papiers, cartons d'emballages, bouteilles en plastique, emballages en métal, etc.)	●	●	●	●

\* Uniquement les petits appareils électriques et leurs câbles (cafetière, sèche-cheveux, appareil à raclette, ordinateur, téléphone, tablette...)

## DÉCHETS REFUSÉS (liste non exhaustive)

- » Bouteilles ou cartouches de gaz
- » Extincteurs
- » Explosifs, munitions ou fusées de détresse
- » Médicaments
- » Déchets amiantés ou fibrociments
- » Cadavres d'animaux
- » Déchets de soins à risque infectieux (DASRI)
- » Déchets radioactifs
- » Pneus de couleurs, de poids lourds ou d'engins agricoles
- » Batteries de vélos



guide des  
déchetteries  
publié par  
Annemasse  
Agglo

## LES TRANSPORTS COLLECTIFS - Le TAC Transport Annemassien Collectif



Se déplacer facilement et autrement sur le territoire est une priorité pour Annemasse Agglo qui organise le système de mobilité du territoire. La collectivité propose aujourd'hui à ses habitants un système de transport multimodal, comprenant l'intégralité des infrastructures de déplacements ainsi que l'offre de service qui y est associée via son opérateur de mobilités TAC.

Le réseau des transports annemassiens collectifs (TAC) est un service d'Annemasse Agglo. Il propose de multiples façons de se déplacer au travers d'un réseau multimodal qui permet de voyager sur l'ensemble de l'agglomération grâce à 7 lignes de bus régulières desservant l'ensemble des 12 communes. Le réseau est opérationnel en semaine comme en week-end.

Les parkings relais sont à la disposition des usagers des transports.

Pour que la mobilité soit accessible à tous, 5 lignes de Transport à la Demande (TAD) :

- Le service TAD permet de voyager sur des secteurs du territoire qui ne sont pas desservis.
- Le service TAD PMR est disponible aux personnes à mobilité réduite du lundi au samedi.

### En bref :

- 7 lignes de bus régulières pour voyager sur les 12 communes de l'agglomération.
- Ligne Tango, un passage toutes les 10 minutes du lundi au vendredi en heures de pointe.
- Liaison en 15 minutes entre les parkings relais (Jean Monnet et Altéa) et la gare d'Annemasse.
- Parkings relais accessibles 24h24 permettant de compléter son trajet en transport en commun.
- Service de transport à la demande disponible sur réservation uniquement

### + D'INFOS

Rendez-vous sur le site internet :

<https://www.tac-mobilites.fr/> pour consulter en temps réel les différentes lignes de bus et les horaires, connaître les tarifs et acheter vos billets.

## LA CULTURE

La culture vue par Annemasse Agglo c'est :



3 lieux dédiés  
au livre d'artiste



école des Beaux-Arts  
du Genevois



réseau des 11 bibliothèques  
de l'agglomération

### + D'INFOS

Rendez-vous sur le site internet :

<https://www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/culture>

